

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2022

BIENS CULTURELS DES VICTIMES DE PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES - (N° 4632)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC3

présenté par
Mme Colboc, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase, supprimer les mots :

« au plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.